

Département : MOSELLE

Canton : METZERVISSE

Commune : METZERVISSE

ARRÊTÉ N° VENDEB/01-2024
AUTORISATION VENTE AU DEBALLAGE – 27 GRAND RUE

Le Maire de la Commune de Metzervisse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;
VU le Code du Commerce,
VU Le Code Pénal,

VU la déclaration préalable de vente au déballage présentée le 11 avril 2024 par Monsieur WEBER Bernard demeurant 27 Grand Rue à Metzervisse pour le samedi 11 mai et le dimanche 12 mai 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 Monsieur WEBER Bernard est autorisé à organiser une vente au déballage d'objets d'occasion : livre - bibelots – meubles – tapis - ..., au sein de sa propriété, 27 Grand Rue, le samedi 11 mai et le dimanche 12 mai 2024.

Article 2 Il lui est strictement interdit d'exposer et/ou de vendre quel qu'objet que ce soit sur le domaine public.

Article 3 Toute infraction aux textes régissant la vente au déballage et aux dispositions du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 5 Tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 Le présent arrêté sera notifié à Monsieur WEBER Bernard et publié conformément à la réglementation en vigueur et notamment sur le site de la commune de Metzervisse. Ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, à la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et aux services de la communauté de brigades de Gendarmerie de Guénange – Metzervisse qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

METZERVISSE, le 12 avril 2024.


Pierre HEINE
Maire